

COMMUNE DE LANDES

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 5 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le cinq septembre à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de LANDES, s'est réuni dans la Salle de la Mairie de Landes sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Michel PELLETIER, Maire.

Présents : Mr PELLETIER, Maire, Mmes CAIVEAU et GIRAUD, Adjointes, MM. BAUDOUIN et GIRAUD, Adjoints, Mmes BALLANGER, HERVÉ, LINKA et WITCZAK et MM. LAURENT, MORAND, ROCHÉ et VINET, Conseillers municipaux

Absent excusé : Mr VIDAL (Pouvoir à Mme GIRAUD)

Absente : Mme MITU

Secrétaires de séance : Mmes CAIVEAU, GIRAUD et HERVÉ

Date de convocation : 26 août 2022

Lecture du procès-verbal de la réunion du 23 juin 2022, lequel est adopté à l'unanimité des membres présents.

1°) PASSAGE A LA NOMENCLATURE COMPTABLE M57 AU 01.01.2023

Suite à l'avis favorable du comptable pour le passage à cette nouvelle nomenclature au 1^{er} janvier 2023, le Conseil Municipal décide le passage à la M57 abrégée pour l'ensemble des budgets de Landes et délègue à Mr le Maire la fongibilité des crédits entre chapitres.

2°) NUMEROTATION LOGEMENT – RUE DES OUCHES

Suite l'acquisition de bâti par Mr et Mme Cailleau à l'angle de la rue et de l'impasse des Ouches et dans le cadre de réhabilitation de l'ancienne maison pour du locatif, le Conseil Municipal décide d'attribuer le 2 rue des Ouches pour cette maison.

3°) CONVENTION BOUYGUES/RTE POUR ELAGAGE/COUPE ARBRES HAIE

Mr le Maire fait part de la convention reçue, indiquant la nécessité pour eux de prévoir de l'élagage et/ou coupe d'arbres sous la ligne électrique pour la parcelle cadastrée ZR 19 appartenant à la Commune et concernée par une haie. Mr le Maire indique que 2 frênes seraient concernés par une coupe. Ils prévoient un dédommagement de 48 € avec signature d'une convention. Le Conseil Municipal valide ladite convention ainsi que le dédommagement et autorise Mr le Maire à signer ce document.

4°) ANTENNE RELAIS : CONVENTION SERVITUDES ENEDIS + INFO BORNAGE

Mr le Maire fait part de la convention de servitudes reçue d'Enedis pour le raccordement électrique de l'antenne relais. Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à la signer.

Mr le Maire indique que le mât est posé pour l'antenne.

Par ailleurs, Mr le Maire indique que la Sté a fait une erreur pour les fondations du mât et qu'un nouveau bornage est nécessaire car ancrage dépassant les limites de la parcelle. La Sté prend à sa charge ce bornage.

5°) PARCELLE CITERNE INCENDIE AUX ALLEGRETTES : DEVIS BORNAGE, ACHAT, DIVERS

Mr le Maire indique au Conseil Municipal que la citerne incendie dans ce lieu-dit est positionnée sur une parcelle à Mr Ludovic ETOURNEAU avec convention. Mr ETOURNEAU vend certaines parcelles en bordure de la route des Allégrettes et souhaite également vendre celle de la citerne à la Commune. Un bornage est nécessaire qui se chiffre à 686,84 € TTC.

Le Conseil Municipal accepte l'achat de la parcelle de la citerne à Mr Etourneau à l'euro symbolique et accepte le devis de Synergéo pour le bornage.

Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à signer les documents ainsi que l'acte notarié qui sera traité à l'étude de Me Four-Scognamiglio.

Les crédits sont prévus par DM à cette réunion.

6°) SDEER : DEVIS PRISES GUIRLANDES + CONVENTION ET DECOMPTE DEFINITIF MODERNISATION EP RUE DE VILLENouvelle ET RUE DE L'ECOLE

Mr le Maire fait part du devis du SDEER d'un montant de 956,56 € HT avec une part restant à la charge de la Commune de 478,28 €.

Le Conseil Municipal valide ledit devis, autorise Mr le Maire à le signer et prévoit les crédits par DM à cette réunion.

Mr le Maire fait part du décompte général définitif pour la modernisation des EP rues de la Villeneuve et de l'Ecole qui se chiffre à 5 892,75 € HT au lieu de 6 271,05 € HT avec une part restant à la charge de la Commune de 2 946,37 €.

Le Conseil Municipal valide ce décompte et autorise Mr le Maire à signer la convention de remboursement sur 5 ans à compter du 1^{er} novembre 2022.

7°) DISSOLUTION ENTITE « CAISSE DES ECOLES »

Le Conseil Municipal décide la suppression de cette entité qui n'a plus lieu d'être et charge Mr le Maire de faire le nécessaire auprès du répertoire Sirène.

8°) CONDITIONS DE PRET DES TABLES/BANCS DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal décide de mettre ces tables et bancs à disposition, à titre gratuit, aux associations et habitants de la Commune sous réserve de la signature d'une convention d'utilisation et la remise d'une caution de 500 €.

9°) REPAS DU 11 NOVEMBRE

La salle est réservée. Des devis seront à demander à plusieurs traiteurs.

10°) QUESTIONS DIVERSES

Résultats financiers logements SEMIS

Mr le Maire fait part des comptes adressés par la SEMIS pour les différents logements qu'elle gère sur la Commune.

Dépannage éclairage public SDEER

Mr le Maire indique qu'il va être possible de demander une intervention sur un site dédié et de suivre l'évolution de la demande.

Inauguration et 13 juillet

Mr le Maire indique qu'il a eu de bons retours.

TOUR DE TABLE

Parcelles Mr Etourneau aux Allégrettes

Mme Linka fait part du regret de ses voisins anglais de n'avoir pas été prévenus de cette situation. Mr le Maire indique que ce bornage étant traité entre privés, la commune n'avait pas lieu de prévenir qui que ce soit.

Place J. Etourneau

Mme Ballanger fait part de la demande de Mme Jolyet pour un banc plus haut sur la place. Mr le Maire va voir ce qu'il est possible de faire. Par ailleurs, une prévision d'achat de 6 bancs en pierre pour la Fontaine et le Stade sera à prévoir au BP 2023.

Boîte à livres

Mme Ballanger indique la nécessité de prévoir sa rénovation. Cela est prévu prochainement.

Pancarte aux Touches

Mme Caiveau indique qu'il serait bien de prévoir en plus de la pancarte « Les Touches », l'indication de la Commune de Landes. Voir avec la Mairie de St-Loup pour qu'elle fasse de même à l'autre entrée du village, ce village étant partagé entre les deux communes.

Décorations de Noël

Mme Caiveau sollicite tous ceux qui pourront remettre des boites en cartons pour la préparation des paquets dans les sapins.

Transport scolaire à Lusseau

Mr Roché fait part de l'arrivée de nouvelles personnes avec enfant scolarisé sur St-Jean qui doit prendre le bus. Mr le Maire indique que cette famille a pris contact avec la Mairie semaine dernière et qu'une demande de point d'arrêt a été faite auprès de la Région fin de semaine dernière.

Dépôt sauvage

Mr Roché demande à ce que ces déchets déposés dans le bois de Montrançon soient enlevés. Mr le Maire indique que le nécessaire sera fait dès que possible.

Proposition plaque vibrante

Mr le Maire indique que Mr Izambard est vendeur de sa plaque vibrante au prix de 1 000 €. Le Conseil Municipal y est favorable mais ce point n'étant pas à l'ordre du jour, il sera voté à une prochaine réunion.

Personnel communal

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que Mr François a démissionné le 13 juillet dernier.

Mr le Maire communique qu'il souhaite recruter Mr Lionel Menanteau.

Mme Giraud indique qu'il serait bien de procéder à un jury de recrutement pour le poste à pourvoir.

Mme Ballanger demande s'il n'est pas obligatoire de diffuser une vacance d'emploi. Mr le Maire indique que ce n'est pas nécessaire.

Le Conseil Municipal décide de passer outre un jury de recrutement et vote pour l'embauche de Mr Menanteau via un contrat avec le service remplacement du Centre de Gestion 17 pour une durée de 3 mois à compter du 1^{er} octobre 2022 avec 12 voix Pour et 2 abstentions.

Location Maison 5 rue d'Aunis

Mr le Maire informe que Mr Menanteau, recherchant une location dans le secteur car habitant trop loin de Landes pour venir travailler à la Commune, a été retenu pour entrer dans le logement communal au 1^{er} octobre 2022.

La séance est levée à 22h07.